



## Avis public

### **ADOPTION DU BUDGET 2020, DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2020-2021-2022 ET DU RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXES ET DE TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020**

**AVIS PUBLIC** est donné par les présentes que le conseil municipal de Grand-Remous tiendra une séance extraordinaire le jeudi 19 décembre 2019 à 19 heures, au 1508, route Transcanadienne, Grand-Remous, à la salle Jean-Guy Prévost, afin d'adopter le budget pour l'année 2020, le programme triennal d'immobilisations pour les années 2020-2021-2022 ainsi que le règlement n° 161219-314 déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2020.

Les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le budget, le programme triennal d'immobilisations et le règlement déterminant les taux de taxes et tarifs conformément à l'article 153 du Code municipal du Québec.

Donné à Grand-Remous, ce 26<sup>e</sup> jour de novembre 2019.

Jean-Marie Gauthier  
Directeur général  
27 novembre 2019